



Revalorisation de la pension alimentaire

Par **VALERIE**, le **09/01/2011** à **20:34**

Bonjour,rnrnJe suis divorcée depuis le 12/04/2006 et j'ai un enfant de 11 ans. La pension alimentaire était alors de 150€ à la charge de mon ex-mari. Il y a une semaine, j'ai testé sur le site du service-public de faire la réévaluation de la pension car depuis le divorce je ne lui ai jamais rien demandé de plus. J'ai donc donné ce papier à mon ex-mari qui refuse catégoriquement de payer le montant de la nouvelle pension qui est aux alentours de 160€. Que puis-je faire ?????rnD'avance merci,rnCordialement,rnValérie.

Par **mimi493**, le **09/01/2011** à **21:11**

Si le jugement mentionne que la pension est réévaluable avec l'index à utiliser, il n'a pas à refuser. S'il ne paye pas la pension intégralement, vous serez en droit de mettre en place un paiement forcé (saisie sur salaire par exemple) via un huissier